



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Décision modificative n°1 - budget communal

DATE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 25/06/2021

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	17
REPRÉSENTÉS	1
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L’an deux mille vingt-et-un, le premier juillet, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD- Georges GÉRAULT - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Sylvie PERRAUD ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M Pierre-Yves PARISELLE

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Lyse-Marie CLISSON

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants,

VU la délibération n°CM-2021-026 du conseil municipal en date du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif de la commune,

VU le budget primitif 2021,

VU la délibération n°CM-2020-067 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 portant sur l’exonération partielle de pénalités dans le cadre du marché passé avec la société RG CONCEPT (lot n°3 - Couverture) pour les travaux d’aménagement du centre technique municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Entendu l'exposé de Madame Nicole MARCHAIS, Conseillère municipale,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

78343	MAIRIE LES LOGES EN JOSAS	DM n°1 2021
Code INSEE	COMMUNE M14	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité

MAJORITÉ REQUISE : 10
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le - 8 JUIL. 2021

Le Maire,

C. Doucerein

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 - budget communal

Date de transmission de l'acte : 09/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 09/07/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-041 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20210701-CM-2021-041-DE

Date de décision : 01/07/2021

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires